Délibération affichée à l'Hôtel de Ville et transmise au représentant de l'Etat le 28 septembre 2018

## **CONSEIL DE PARIS**

## **Conseil Municipal**

Extrait du registre des délibérations

-----

Séance des 24, 25 et 26 septembre 2018

**2018 DAC 530** Subvention (1.000 euros) à l'Association nationale pour le souvenir des Dardanelles et fronts d'Orient.

Mme Catherine VIEU-CHARIER, rapporteure.

-----

## Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 11 septembre 2018, par lequel Madame la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'Association nationale pour le souvenir des Dardanelles et fronts d'Orient;

Sur le rapport présenté par Mme Catherine VIEU-CHARIER, au nom de la 2e Commission,

## Délibère:

Article 1 : Une subvention de fonctionnement de 1.000 euros est attribuée à l'Association nationale pour le souvenir des Dardanelles et fronts d'Orient, 18 rue Vézelay (8e). 25681/2018-07310.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2018, nature 65748, rubrique 3121.

La Maire de Paris,

Anne HIDALGO